

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : ATTEINTES AUX LIBERTES D'ASSOCIATION
ET DE MANIFESTATION, VIOLENCES POLICIERES, ARRESTATIONS ET DETENTIONS
ARBITRAIRES, ASSASSINAT, ACTES DE TORTURE ET AUTRES TRAITEMENTS INHUMAINS
ET DEGRADANTS

Déclaration N°0016/01/09/2023 du REDHAC et sa Coalition-pays RDC

Douala- Goma, 1er septembre 2023 : Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa coalition-pays RDC restent préoccupés par la recrudescence des actes de torture, des traitements cruels, inhumains et dégradants, des arrestations et détentions arbitraires, assassinats et l'utilisation disproportionnée de la force dont sont victimes les populations en République Démocratique du Congo. Enquête

Les faits :

Le 30 août 2023, selon les sources recueillies de la coalition-pays RDC, dans le cadre d'une manifestation pacifique à l'appel d'une secte à Goma, les manifestants ont violemment été réprimés par les forces des militaires. L'opération militaire a été lancée tôt le matin pour empêcher la tenue de cette manifestation que comptait organiser les leaders de la secte locale pour protester contre la présence dans la région des forces de l'ONU et de l'Afrique de l'Est.

Selon un jeune blessé soigné par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à l'hôpital CBCA (Communauté baptiste au centre de l'Afrique) : « Nous n'étions pas armés », « Ils nous ont tué sans état d'âme », ajoute-t-il, décrivant « Des corps qui explosent, des jambes cassées, et cela sans aucune justification ». Le bilan de l'opération s'élève à 48 morts et 75 blessés côté manifestants, tandis qu'un policier a été tué, « lapidé à mort » 168 personnes arrêtées, « parmi (lesquelles) le gourou » de la secte, EFRAIMU Bisimwa selon un porte-parole de l'armée dans la province.

De tout ce qui précède,

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa coalition pays-RDC:

- Condamnent avec fermeté l'arrestation et la détention arbitraires des manifestants ainsi que l'utilisation disproportionnée des armes à feu sur les manifestants à mains nues ;
 - Dénoncent toutes formes d'intimidations, menaces et représailles à l'encontre des manifestants ;
 - Condamnent les atteintes répétées aux libertés fondamentales (associations, manifestations, expression et d'informer) en RDC en particulier et en Afrique Centrale en général.

Ensuite, Le REDHAC et sa coalition pays-RDC :

- Appellent à l'intervention urgente des organisations de Défense des Droits de l'homme de par le monde et interpellent les organisations régionales et sous-régionales ainsi que l'Union Africaine et les Nations Unies en vue de protéger, dans les meilleurs délais, les manifestants en Afrique Centrale en général et en RDC en particulier ;
 - Exigent l'ouverture d'une enquête indépendante à l'effet d'interpeller les auteurs de ces violations des droits humains et les traduire devant les juridictions compétentes pour y répondre de leurs actes.

Au Gouvernement de la RDC :

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa coalition pays-RDC :

- Demandent la libération immédiate et sans condition des manifestants détenus dans les prisons de Goma ;
 - Exigent que cesse toute forme d'intimidation sur les manifestants ;
 - Demandent d'assurer l'intégrité physique et morale de toutes les personnes détenues dans les prisons pour les mêmes motifs et autres ;
 - Demandent que les responsables de ces violations des Droits Humains, de cette répression et ceux qui ne respecteront pas l'ordre constitutionnel répondent devant les juridictions spéciales et internationales compétentes et indépendantes.

Ensuite, le REDHAC et sa coalition pays- RDC demandent le respect scrupuleux de :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) ;
 - La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) ;
 - Le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) ;
 - La Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance (CADEG) ;
 - Le Protocole de Maputo adopté le 11 juin 2003 ;
 - La Déclaration de Décembre 1998 des Nations Unies sur la protection des Défenseur(e)s ;
 - La Déclaration de Kigali du 08 mai 2003 ;
 - La Déclaration et le plan d'action de Grand Bay de 1999 sur les Défenseur (e)s ;



Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central Africahumanrights defenders network Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central Africahumanrights defenders network Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale

- La Déclaration de Marrakech mettant un accent sur les femmes et le rôle des institutions nationales des Droits Humains ;
- La Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies adoptée le 31 octobre 2000 relatif au droit des femmes, la paix et la sécurité.

Enfin, Le REDHAC et sa coalition pays-RDC : recommandent aux Nations Unies et à l'Union Africaine (CADHP) d'instruire instamment l'Etat de la RDC :

- De libérer sans condition et à l'immédiat les manifestants arrêtés dans le cadre de ces manifestations pacifiques ;
- De garantir l'indépendance de la justice.

SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04 ;
MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95
Facebook : Redhac Redhac
Twitter : @RedhacRedhac
Site-Web : www.redhac.info

REDHAC : Coordination Coalition-PAYS-RDC

Siège Avenue Yongo N° 21 C/Kasa-Vubu, réf rondpoint Kimpwanza

Contacts : Robert Kabakela (NSCC)

(+243)999914958,
Whatsapp : (+243)852737521,
(+243)825679794 (VSV)
(+243)813840361 (FODJEC)

E-mail : rkabakela@gmail.com

Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central Africahumanrights defenders network Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central Africahumanrights defenders network Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central Africahumanrights defenders network Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central Africahumanrights defenders network Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale

Cameroun-Région du Littoral-Ville de Douala –sis 17 Rue 1108 Bali derrière la station service Total NJO-NJO -1^e Villa Portail Marron

N° de récépissé : 0321/2010/RDDA/C19/BAPP

Statut d'Observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples(CADHP)

Membre de la Coalition pour une Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples efficace

B.P. 2863 Douala-Cameroun